ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS

SVIT SCHOOL

Environ 40 milliards de francs suisses sont dépensés chaque année par des entités publiques qui acquièrent des fournitures, services et constructions dont elles ont besoin pour accomplir leurs tâches. Il est essentiel pour les entreprises qui souhaitent accéder à ces marchés publics d'en connaître les mécanismes.

Le 15 novembre 2019, l'Accord intercantonal sur les marchés publics révisé (AIMP 2019) a été adopté. Ce nouvel accord vise à uniformiser le droit entre les cantons et offre l'harmonisation recherchée avec la loi fédérale révisée sur les marchés publics.

La nouvelle législation, qui va induire des changements majeurs dans la gestion des appels d'offres publics, entrera en vigueur dès le 1er janvier 2023 dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Dans les autres cantons romands, les processus d'adhésion sont encore en cours (Jura, Neuchâtel et Valais) ou n'ont pas encore débuté (Genève).

- Principes universels des marchés publics
- Types de procédures marchés publics
- Bases règlementaires et nouveautés de l'AIMP 2019
- Présentation, pour chaque étape d'un appel d'offres soumis aux marchés publics, des droits et devoirs des soumissionnaires qui souhaitent y participer

inscription

swisscaution

31 janvier 2023
de 9h30 à 12h00

Avenue de Rumine 13
1005 Lausanne

Pierre Kohn
Associé
Irbis Consulting SA (Cougar Group)

CHF 300.-

CHF 250.-

membres SVIT Romandie